

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2022

DDADUE DIFFUSION CONTENUS À CARACTÈRE TERRORISTE EN LIGNE - (N° 4883)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL13

présenté par

Mme Bono-Vandorme, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« représentant légal »,

les mots :

« dont le représentant légal réside »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.